

Dépôt de bills

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, un journaliste m'a interviewé à ce sujet et j'ai fait une déclaration à l'époque. La société a retiré l'annonce depuis lors et m'a présenté des excuses, ainsi qu'aux autres députés, par mon intermédiaire.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES VOIES ET MOYENS

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DU PÉTROLE—DÉPÔT DE MOTION

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je dépose maintenant un avis de motion des voies et moyens tendant à modifier la loi sur l'administration du pétrole.

* * *

PÉTITIONS

M. STEWART—LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE CAPITALE

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, j'ai reçu une pétition ainsi rédigée:

La pétition des soussignés, résidents de la ville de Barrie et du comté de Simcoe dans la province d'Ontario, qui se prévalent maintenant de leur droit ancien et indubitable de formuler un grief commun aux pétitionnaires, avec la certitude que votre honorable Chambre remédiera à la situation. Que les soussignés sont désolés que le Code criminel du Canada ne prévoit pas la peine de mort pour ceux qui sont reconnus coupables, non seulement du meurtre d'un agent de police ou d'un gardien de prison, mais du meurtre de toute victime innocente.

J'exhorte le premier ministre à présenter à la Chambre des communes un projet de loi qui donnerait suite à la pétition et qui ferait l'objet d'un vote vraiment libre.

* * *

[Français]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE TENDANT À ÉVITER LES DOUBLES IMPOSITIONS EN MATIÈRE D'IMPÔT

L'hon. Mark MacGuigan (au nom du ministre d'État (Finances)) propose: Que le Bill S-17, Loi de mise en œuvre des conventions conclues entre le Canada et la Nouvelle-Zélande et le Canada et l'Australie, tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu, soit maintenant lu pour la 1^{re} fois.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions n^{os} 906, 1421, 1580, 1934, 2025 et 2039.

[Texte]

LES DÉCRETS DU CONSEIL

Question n^o 906—**M. Cossitt:**

1. Au sujet de la réponse à la question n^o 53 qui stipule, entre autres choses, qu'un décret du conseil rendu entre le 20 avril 1968 et le 22 mai 1979 a été classé secret, a) quand a-t-il été adopté, b) pourquoi a-t-il été classé secret, c) quel en était l'objet?

2. Depuis le 22 mai 1979, d'autres décrets du conseil ont-ils été classés secrets et, dans l'affirmative, dans chaque cas, a) quand, b) pourquoi, c) sur quoi portaient-ils?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. A notre avis, il n'est pas dans l'intérêt public de donner des renseignements détaillés sur un décret classifié.

2. Le décret classifié qui est mentionné dans la question n^o 53 au *Feuilleton* a été pris entre le 22 mai 1979 et le 3 mars 1980.

LES ÉMETTEURS DE LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Question n^o 1421—**M. Cossitt:**

Au sujet de la réponse à la question n^o 71, où il est dit en partie que les résidents des régions de Brockville et de Maitland dans la circonscription de Leeds—Grenville recevront bientôt «des conseils techniques sur les moyens éventuels de réduire ou d'éliminer l'interférence» causée par les tours de transmission en MF de la société Radio-Canada, non exploitées dans la région, cette aide technique imposera-t-elle des dépenses à ceux qui souhaitent appliquer les conseils donnés et, dans l'affirmative, Radio-Canada ou le gouvernement en paieront-ils les frais et, sinon, pourquoi?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): La société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: c'est la politique de Radio-Canada d'analyser et d'évaluer les plaintes relatives au brouillage formulées par les personnes résidant dans les environs immédiats de ses nouveaux émetteurs. Lorsqu'il est établi que ces problèmes sont causés par les émetteurs de la société Radio-Canada, cette dernière prend toutes les mesures raisonnables pour résoudre les difficultés sans aucuns frais pour les résidents.

L'INTERFERON

Question n^o 1580—**M. Howie:**

Le gouvernement a-t-il accordé des subventions de recherche ou de développement du nouveau médicament contre le cancer, l'interferon, et le cas échéant, quel montant a été engagé pour la présente année financière?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères de l'Industrie et du Commerce et de la Santé nationale et du Bien-être social et le Conseil national de recherches m'informent comme suit: